PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

Présents : Mmes : ADLER Camille, BAGARD Stéphanie, BALLARD Emilie, MESSMER Sabine, PUYOL Mélanie, TROMBINI Sandrine .MM : BRODHAG Sébastien, MOEBEL Raymond, RIEGERT Loïc, SALAVERT Fabrice, SCHILLING Jean-Claude

Excusés : CUEVAS Gilles (procuration à RIEGERT Roland) ; RIEGERT Philippe (procuration à BAGARD Stéphanie), SAUPIN Lila (procuration à SALAVERT Fabrice)

Ordre du jour :

01/ Désignation du secrétaire de séance
02/ Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2026
03/ Protection sociale complémentaire des agents : débat obligatoire
04/ MAPA – Information du Conseil Municipal
05/ DIA – Information du Conseil Municipal
06/ Subvention à la commune de Castandet
07/ Remboursement de frais
08/ Mise en place d'une carte d'achat
09/ Subvention exceptionnelle aux amis de Castandet – Jumelage 2026
10/ Territoire Energie Alsace : présentation du rapport d'activité 2025
11/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Alsace (PDIPR)
12/ Subvention aux sinistrés des incendies des Landes
13/ Retrait de la délibération n° 2026_06_11 désignant le correspondant défense
14/ Avancement des groupes de travail
15/ Questions orales
16/ Tour de table – informations à partager

01/ Désignation du secrétaire de séance

M. Cédric BERLENGI, Secrétaire Général de la mairie, est désigné à l'unanimité par l'assemblée comme secrétaire de séance.

02/ Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2026

Le compte-rendu a été envoyé aux membres pour en prendre connaissance avant la séance. Mme MESSMER Sabine s'abstient, étant donné son absence à la séance précédente.

Le PV est adopté avec 14 voix pour, 1 abstention.

03/ Protection sociale complémentaire des agents : débat obligatoire

Chaque début de mandat, il est obligatoire de débattre, dans délibérer, de la protection sociale complémentaire des agents. Le secrétaire général présente le contexte de Hombourg.
Elle se compose de deux volets :

- Le risque dit **« santé »** ou de couverture « complémentaire santé », la mutuelle classique
- Le risque dit **« prévoyance »** ou de couverture « maintien de salaire » en cas d'accident du travail ou maladie grave

Hombourg se situe dans la fourchette « haute » de prise en charge, il n'y a donc pas spécialement de revendication de la part des agents.

Après la présentation, les élus ont échangé sur le sujet. Il a notamment demandé si une assurance décès est aussi proposée aux agents, ce qui est bien le cas (elle fait partie de la cotisation prévoyance, en option au choix de l'agent).

04/ MAPA – Information du Conseil Municipal

L'article L2122-22 du CGCT permet un certain nombre de délégation au Maire afin de faciliter le fonctionnement quotidien de la commune. En contrepartie, conformément aux dispositions de l'article 2122-23 du Code des Marchés Publics, le Maire est amené à rendre compte à l'assemblée des marchés passés, à savoir :

- **Achat de tables à langer** (salle des fêtes et club-house) auprès de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 1 036,87€ TTC
- **Achat d'arbres et arbustes** auprès des PEPINIERES GISSINGER pour un montant de 1 028,71€ TTC
- **Epandage au lait de chaux rue de l'Artisanat (**canicule – rue de l'artisanat) effectué par l'entreprise FSC SERVICES pour un montant de 1 067,20€ TTC
- **Remplacement de la conduite d'eau froide de la chaufferie de la salle des fêtes** par la société N'RGIES pour un montant de 1 110,00€ TTC
- **Portique « Sentier Pieds nus »** auprès de l'entreprise PUYOL FRERES pour un montant de 1 192,80€ TTC
- **Achat d'un bureau pour la Maire** auprès de la menuiserie MAZAWOOD pour un montant de 1 200,00€ TTC
- **Réparation du broyeur mutualisé** auprès de l'entreprise OLF pour un montant de 1 230,10€ TTC
- **Achat de traverses en bois pour la création d'un nouveau terrain de pétanque** ombragé auprès de la société GUSTAVE MULLER pour un montant de 1 365,00€ TTC
- **Achat d'un Olivier** auprès de l'HORTICULTURE GUYOT pour un montant de 1 500,00€ TTC
- **Achat de T-shirts (10 ans journée citoyenne)** auprès de la société TEAM SPORT pour un montant de 1 652,25€
- **Etude de faisabilité (archi)** cuisine d'été de la Maison Forestière auprès du cabinet RESURGENCE pour un montant de 1 810,80€ TTC
- **Location d'une scène pour la fête au village** : 1686,00€ TTC
- **Pavage rue des Rossignols** auprès de la société CREATIV TP pour un montant de 1 944,00€
- **Couverture du muret du Presbytère** par la société PUYOL FRERES pour un montant de 2 283,36€ TTC
- **Achat d'une tondeuse et d'un aspiro-broyeur** auprès de la société WALLISER pour un montant total de 2 390,00€
- **Etude de faisabilité (structure) cuisine extérieure de la Maison** Forestière auprès de STRUCTURE CONCEPT pour un montant de 3 138,72€ TTC
- **Achat d'ARI (Appareils Respiratoires Isolants) pour les sapeurs-pompiers** auprès de CARON SECURITE pour un montant de 6 342,05€ TTC
- **Achat de matériel informatique (bureaux Maire, Secrétaire et Adjoints)** auprès de la société COMAB pour un montant de 6 509,32€ TTC
- **Réfection gazon City stade** auprès de EPSL pour un montant de 16 058,40€ TTC

– **Relamping Complexe sportif en LED** auprès de la société OMNI ELECTRICITE pour un montant de 31 931,26€ TTC (décidé mandat précédent, payé en juillet)

Le conseil municipal prend acte.

05/ DIA – Information du Conseil Municipal

Selon les mêmes dispositions que les MAPA (art 2122-22 et 2122-23 du CGCT), Lorsque le Maire prend une décision dans le cadre de la délégation d'exercice du droit de préemption (qu'il s'agisse de préempter un bien ou, à l'inverse, de ne pas le faire), le maire agit au nom de la commune, il doit donc rendre compte de l'exercice de ce droit.
Toutes les DIA passées depuis le début de l'année, il n'y a pas eu de préemption :

- DIA transmise le 08/06/2026 par Me FRITSCH notaire à Mulhouse
  Parcelles : section 33 numéros 59-60 contenance 430 m²

Adresse : 9 rue de Petit-Landau

- DIA transmise le 12/06/2026 par Me SCHMITT SAURET notaire à Riedisheim
  Parcelles : section 10 numéros 557-558-559 contenance 1 690 m²

Adresse : 42 rue du Canal d'Alsace

- DIA transmise le 12/06/2026 par Me SCHMITT SAURET notaire à Riedisheim
  Parcelles : section 10 numéros 558-559-560 contenance 722 m²

Adresse : 42 rue du Canal d'Alsace

- DIA transmise le 06/07/2026 par Me SCHMITT SAURET notaire à Riedisheim
  Parcelle : section 10 numéro 561 contenance 39 m²

Adresse : 44 rue du Canal d'Alsace

- DIA transmise le 07/09/2026 par Me BIECHLIN notaire à Sierentz

Parcelle : section 33 numéro 174 contenance 600 m²
Adresse : 18 rue de la Forêt Noire

Le conseil municipal prend acte.

06/ Subvention à la commune de Castandet

Hombourg est jumelé de longue date avec Castandet. Le jumelage, ce n'est pas qu'un panneau en entrée de village et une rencontre tous les deux ans.
Il y a quelques années, Hombourg a déjà soutenu financièrement Castandet pour la rénovation de leur Presbytère, la commune n'ayant que peu de moyens. En échange, un logement a été mis à disposition des hombourgeois à tarif réduit pour faciliter ce jumelage.
Aujourd'hui, le logement nécessitait un remplacement d'équipements devenus vétustes ou absents : un réfrigérateur, 3 chiliennes, un parasol, un barbecue. Ces équipements amélioreront le confort des locataires, hombourgeois ou castandetois.
Il est proposé de verser une subvention équivalente à ces achats à Castandet, soit 1043.92 €
Aussi, afin de renforcer nos liens de jumelage, il est proposé d'ouvrir la location du Dorfhisla aux Castandetois dans les mêmes conditions que les hombourgeois, afin de faciliter la venue de nos amis dans le village et en Alsace.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la subvention de 1043. 92 € à la commune de Castandet
- Valide l'ouverture des locations du Dorfhisla aux habitants de Castandet

07/ Remboursement de frais

M. RIEGERT Roland, 1er adjoint, a procédé à l'achat d'essence pour les services techniques, par suite des pénuries dans les stations où la mairie dispose d'un compte. Montant : 149.37 €.

Le conseil municipal approuve le remboursement de frais à l'unanimité

08/ Mise en place d'une carte d'achat

Dans de rares cas, la mairie se retrouve contrainte par l'absence de carte. Or, depuis 2004, les mairies ont la possibilité d'avoir une **« carte d'achat »**
Qu'est-ce que la carte d'achat ?

- **C'est une carte bancaire spéciale à autorisation systématique.**
- **Le maire la confie à un agent de son service (le secrétaire général)**

Les règles principales

- **Des plafonds stricts :** La carte possède des limites de montant par achat et par période.
- **Des fournisseurs choisis :** Les achats se font auprès d'entreprises partenaires et référencées à l'avance.
- **Les interdictions :** Elle est interdite pour les grands travaux de construction ou les dépenses hors cadre légal.
- **Le contrôle :** Le comptable public valide les dépenses selon les règles de la comptabilité publique.

Le cadre proposé pour Hombourg : **Dépense maximale : 10 000€ par an**
Type d'achats (uniquement) :

- Billets de transport (SNCF, avion)
- Carburants
- Abonnements logiciels professionnels en ligne

M. RIEGERT Roland propose de rajouter « petits achats alimentaires », dans les types de dépenses possible, pour parer à une éventuelle situation d'urgence dans le cadre du plan communal de sauvegarde (achats d'eau ou de nourriture suite à une évacuation, un regroupement etc...)

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la mise en place de la carte d'achat selon les modalités énoncées ci-dessus.

09/ Subventions aux associations : subvention exceptionnelle aux amis de Castandet – Jumelage 2026 et aux Mulhousiennes

Tous les 4 ans, l'association Les amis de Castandet organisent le jumelage à Castandet. La commune participe historiquement au coût du voyage en complément de la contribution des participants et de l'association.
En 2026, 29 hombourgeois sont partis en jumelage. Montant déduit des participations suscitées, le reste à charge s'élève à 7635, 59 €.
La subvention proposée est de ce montant.

M. SALAVERT Fabrice soulève la question du montant de la subvention par rapport à d'autres montants versés beaucoup plus faibles.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'un voyage exceptionnel, une fois tous les 4 ans, et pour 29 habitants. Mais en effet, il serait intéressant d'actualiser la politique municipale en matière de subventions aux associations, afin de mettre à jour le cadre et les critères, et qu'ils soient partagés par tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la subvention à 14 voix pour, moins une abstention.

Mme la Maire rappelle que la course Des Mulhousiennes a eu lieu ce week-end, et 57 hombourgeois ont participé aux différentes courses, pour un montant de participation de 844€.
Depuis plusieurs années, la commune propose de doubler la participation des hombourgeois d'une subvention équivalente, afin de soutenir la recherche contre le cancer.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 844€ aux Mulhousiennes.

10/ Territoire Energie Alsace : présentation du rapport d'activité 2025

Hombourg est membre du syndicat mixte fermé, en charge des infrastructures d'électricité et de gaz pour ses membres. Dans ce cadre, le rapport d'activité de TEA est soumis chaque année à l'ensemble de ses communes membres, sans nécessité de délibérer.
Le rapport d'activité de TEA est présenté à l'assemblée.

Le conseil prend acte.

11/ Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée Alsace (PDIPR)

C'est un plan piloté par la CEA qui a pour objectif de recenser les itinéraires de randonnées pédestres, vtt et équestre, dans le but d'assurer leur gestion et leur promotion touristique.

Le PDIPR doit permettre :

- de **conserver** le patrimoine des chemins ruraux
- de **garantir** la continuité et la pérennité des itinéraires de randonnées
- de **favoriser** la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée

L'intérêt du PDIPR est principalement d'**apporter une protection juridique aux chemins ruraux**.
Les plans à l'échelle alsacienne sont en cours de construction, il est demandé au CM de valider ou non sa participation à ce PDIPR.
Chaque itinéraire passant sur la commune fera l'objet d'une validation ultérieure en lien avec le comité d'organisation et la CEA

M. BRODHAG Sébastien demande à rester très attentif aux itinéraires prévus, les cyclistes sont de plus en plus nombreux sur les chemins agricoles et cela peut créer des situations dangereuses.
Il est rappelé également que les chemins ruraux ne sont pas des voies publiques et la CEA ne doit pas tracer ses itinéraires sans se concerter avec les propriétaires (communes ou agriculteurs)

Mme la Maire acquiesce. La méthode d'élaboration du PDIPR prévoit notamment des comités locaux d'acteurs avant validation des tracés, cela doit permettre justement d'éviter les désagréments passés et de cadrer la création des itinéraires de randonnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le PDIPR

12/ Subvention aux sinistrés des incendies des Landes

L'Association des Maires de France a créé un fond de solidarité pour les communes sinistrées des incendies de Gironde et des Landes. Ces incendies ont ravagé plus de 42 000 hectares de forêts en Gironde, 47 000 hectares dans les Landes. Plus de 100 000 personnes ont été évacuées, de nombreuses communes ont vu leurs biens, bâtiments, routes endommagées.
En raison de notre jumelage et notre histoire, Hombourg a un lien particulier avec les Landes.
L'Association des Maires de France a lancé une grande collecte pour organiser un soutien d'urgence, mais aussi d'accompagner à la reconstruction du secteur.

Subvention proposée : 1€ par hombourgeois soit **1358 €**
Au vu de l'ampleur de la catastrophe, il est proposé d'augmenter le soutien à 3€ par habitant, en arrondissant à 4500 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide une subvention de 4500€ qui sera versée à l'AMF, dans le cadre de ce fond de soutien

13/ Retrait de la délibération n° 2026_06_11 désignant le correspondant défense (CORDEF)

Le contrôle de légalité a interpellé la Mairie sur le fait qu'en l'absence de précisions sur les modalités de désignation, le CORDEF n'a pas besoin d'être désigné par le conseil municipal mais uniquement par le Maire, par arrêté.
Bien que cela ne change rien, la Préfecture nous demande de retirer la délibération.
Loïc RIEGERT sera désigné CORDEF par arrêté du Maire.

Le conseil municipal valide le retrait de la délibération n°2026_06_11

14/ Avancement des groupes de travail

Anim'Hombourg :

- Organisation du week-end prévention M'ta santé les 30 et 31 octobre 2026. Venue d'un camion pour dépistage de cancers féminins : rendez-vous de mammographies et de frottis gratuits pour les hombourgeoises de plus de 50 ans n'ayant pas eu de contrôle dans les deux ans.
  Mais tout le monde peut également bénéficier d'un bilan de santé gratuit.
  Le samedi aura lieu un village prévention en plus avec une dizaine d'associations : gestes qui sauvent avec les pompiers, prévention perte d'autonomie pour les seniors, stand prévention diabète, maladies cardiaques.
  La MJC proposera des découvertes de ses activités sport santé et la Ludothèque fera des jeux thématiques également

- Relance du Téléthon en 2026 : sera organisé le vendredi 4 décembre 2026 avec les écoles du village.
  Première réunion d'organisation pour les volontaires le mardi 6 octobre 2026 à 18h30

Activ'jeunes :

- Satisfaction des jeunes de voir leurs propositions entendues et pour certaines mises en place
- Projets en construction : plantations de petits fruitiers au parc mère-enfant ; construction d'une balade à énigme sur les lieux remarquables de Hombourg. Pour ce faire, les jeunes ont comme première mission de recenser les lieux intéressants. Ils participeront à une balade similaire organisée à Ottmarsheim pour découvrir et prendre des bonnes idées
- Lancement de l'aide aux devoirs le samedi matin

Groupe de travail PLU :

- Actualisation du PLU terminée, en attente du retour de M2A sur le règlement de consultation. A voir s'il est nécessaire de consulter la MRAE ou non.
- Objectif fin de révision du PLU vers mars – avril 2027

15/ Questions orales

Pas de questions orales posées au conseil

16/ Informations à partager

Loïc RIEGERT : 5 interventions des pompiers en août dans le village, 4 en juillet
Information sur la rémunération des pompiers volontaires de Hombourg :

- Les heures de disponibilités ne sont pas rémunérées, seules les interventions le sont
- En intervention, selon le grade et l'ancienneté, l'heure est défrayée de 8,61 € à 12, 96 €, majorée les week-ends et en soirée conformément au droit.

Le nouveau véhicule d'intervention est arrivé, après une longue attente (équipement intérieur, armement du véhicule). Il prendra moins de place dans la caserne et il est doté d'équipements plus modernes permettant de partir en intervention plus vite

Emilie BALLARD : L'association des Petits Lions organiseront plusieurs évènements dans le village :

- La fête des lanternes le 13 novembre 2026
- La boum du carnaval le 20 février 2027
- Le marché de Pâques le 20 mars 2027

Le marché de Noël sera piloté cette année par l'association des Petits Ecoliers, le 27 novembre 2026.

Jean-Claude SCHILLING : retour sur la compétence eau. Le taux de rendement du réseau à Hombourg est très bon, cela veut dire que notre réseau est en bon état. Seules 13 fuites recensées en 3ans.

Depuis la reprise de la compétence eau pour tout M2A, la Régie de l'eau doit procéder à une convergence des prix de l'eau entre les communes, pour arriver à un prix unique de l'eau en 2032.

Roland RIEGERT : le Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Molènes a réélu Rémi SCHELCHER Président. L'année 2025 présente un résultat excédentaire de 30 000 €, gage d'une bonne gestion. Le taux d'occupation est de 97.8% avec une liste d'attente de près de 120 personnes. Des réflexions sont engagées avec l'ARS pour étudier un agrandissement.

Premier COPIL de lancement du projet d'extension de la zone portuaire Niffer-Petit-Landau, sur une zone de 50 hectares.

Prochaines dates du conseil municipal : le 27 octobre, le 17 novembre, le 15 décembre.

La séance est levée à 22h08.

La Maire

Stéphanie BAGARD

Le secrétaire de séance

Cédric BERLENGI